

En devenant membre, vous démontrez l'intérêt et l'engagement que vous portez envers votre coopérative et vous manifestez d'une façon tangible ce qu'est l'esprit coopératif.

Un simple geste mais combien important pour la Coopérative Santé Lac-Masson.

## MERCI DE VOTRE SUPPORT!

# Merci à nos partenaires



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



FONDATION MÉDICALE  
DES LAURENTIDES  
ET DES PAYS-D'EN-HAUT



**Desjardins**  
Caisse populaire  
des Pays-d'en-Haut



**Ma santé  
Ma coop santé  
Mon choix**

## La mission

de la Coopérative

« Voir au bien-être de ses membres dans tous les domaines de la santé physique et mentale, tant sur le plan curatif que préventif. »

Selon la loi qui régit le domaine de la santé, l'accessibilité, l'universalité et la gratuité aux soins de santé doivent être respectées.

**Cette mission se réalise en s'appuyant sur des valeurs:**

- **D'humanisme** - en offrant des services personnalisés et chaleureux.
- **De respect de la personne** - les services sont offerts dans la plus grande confidentialité des échanges.
- **D'intégrité** - en veillant à la qualité des services offerts.
- **D'universalité** - en offrant, selon les règles établies, les services à toutes les personnes qui les demandent.

## Qu'est-ce qu'une

coopérative ?

Une coopérative est la combinaison d'un regroupement de personnes et d'une entreprise **fondée sur la participation économique des membres**, en capital et en opérations.

PRÉNOM: \_\_\_\_\_ NOM: \_\_\_\_\_

SEXE: F O M O DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

TELEPHONE: \_\_\_\_\_ COURRIEL: \_\_\_\_\_

ÂGE DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS: \_\_\_\_\_

Je désire faire l'achat de 10 parts sociales au prix de 10\$ chacune, pour une somme totale de 100\$, et ainsi devenir membre de la Coop Santé Lac-Masson. Je joins le paiement à cet effet.

J'autorise la Coop Santé Lac-Masson à utiliser mon adresse courriel pour toutes communications en lien avec mon adhésion.

SIGNATURE: \_\_\_\_\_ DATE: \_\_\_\_\_

## Comment fonctionne

### la coopérative ?

- La Coopérative Santé Lac-Masson est une coopérative **à but non lucratif** qui existe depuis 2009.
- La coopérative offre un service de location de loyer aux médecins y pratiquant ainsi qu'aux autres professionnels.
- La coopérative prend en charge les infrastructures requises pour la pratique des médecins et permet ainsi à ces derniers de se rendre totalement disponibles à leur pratique plutôt que d'avoir à administrer une entreprise.
- Sans la coopérative, nos médecins ne pourraient pas pratiquer chez nous et ce privilège si précieux d'avoir un médecin de famille ne pourrait être possible.

## Quels sont les frais financiers

### que la coopérative doit assumer?

- L'hypothèque de la bâtisse
- Les taxes municipale et scolaire
- Les assurances
- L'électricité et le chauffage
- Les frais de télécommunications
- L'entretien de la bâtisse
- Le salaire des employés
- L'État n'assume que la rémunération des médecins

## À qui s'adressent les services de

### la coopérative de santé ?

À la population locale et à la population des municipalités avoisinantes

## Comment est financée

### la coopérative?

- Les cotisations annuelles des membres
- Subventions et dons
- Financement des institutions financières

**Nous ne recevons aucune aide de la part du gouvernement.**

## Quels sont les avantages

### d'être membre ?

- Vous contribuez à l'amélioration des services de santé dans votre communauté et dans votre région.
- Vous assurez la viabilité financière de votre coopérative.
- Vous bénéficiez de coûts réduits pour des services professionnels (prélèvements sanguins, physiothérapie)
- Vous gardez en place vos médecins et offrez la possibilité d'en attirer d'autres.
- Vous démontrez votre sentiment d'appartenance et de fierté envers la communauté.

En tant que membre, vos enfants de moins de 18 ans bénéficient des mêmes avantages et privilèges que vous sans frais additionnels.

## Quels sont les services professionnels

### offerts par la coopérative ?

- Omnipraticiens
- Pharmacie Brunet sur place
- Prélèvements sur rendez-vous
- Vaccins sur rendez-vous
- Laboratoire d'orthèse de pieds
- Intervention psychosociale
- Physiothérapie

## Quels sont les coûts

### pour devenir membre ?

Vous devenez membre en acquérant 10 parts sociales au prix de \$10 chacune pour une somme totale de 100\$.

Puis par la suite, vous payez une cotisation annuelle.

## Comment devenir

### membre ?

Complétez la demande d'adhésion ci-attachée et la faire parvenir à la Coopérative Santé Lac-Masson **avec votre paiement** par chèque, carte de crédit/débit et comptant.

Pour nous joindre :

**Téléphone : 450.228.3100**  
**info@macoopsantesme.org**  
**www.macoopsantesme.org**